

NORMEN L 8901892 A

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

PARIS, LE

**DIRECTION
DES LYCÉES ET COLLÈGES**

S/Direction des enseignements
et des diplômes
DLC4 FSC/MCV

A R R E T E portant création
de la mention complémentaire de
ZINGUERIE.

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- VU le code de l'enseignement technique ;
- VU le code du travail et notamment son livre IX ;
- VU la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;
- VU la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;
- VU la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985 relative à l'enseignement technologique et professionnel ;
- VU la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du code du travail et relative à l'apprentissage ;
- VU le décret n° 72-279 du 12 avril 1972 relatif à l'homologation des titres et des diplômes de l'enseignement technologique ;
- VU le décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 relatif aux commissions professionnelles consultatives ;
- VU le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation des formations dans les lycées ;
- VU le décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 portant règlement général des Certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le Ministre de l'Éducation Nationale.
- VU l'arrêté du 29 avril 1987 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Installations sanitaires ;
- VU l'arrêté du 11 juin 1987 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Structure - ossature - charpente ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 1988 fixant les modalités de constitution des jurys pour la délivrance de mentions complémentaires ;
- VU l'avis de la Commission professionnelle consultative compétente ;

.../...

1

~~---~~

A R R E T E :

ARTICLE IER.- Il est institué au plan national une mention complémentaire "Zinguerie".

Cette mention complémentaire est accessible aux titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle Installations sanitaires et du Certificat d'aptitude professionnelle Structure - ossature-charpente.

ARTICLE 2.- Le référentiel caractéristique des compétences professionnelles, technologiques et générales requises et le règlement d'examen figurent respectivement en annexes I et II du présent arrêté (1).

ARTICLE 3.- Le jury chargé de délivrer la mention complémentaire "Zinguerie" est constitué dans les conditions définies par l'arrêté du 6 juin 1988 susvisé.

ARTICLE 4.- Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session d'examen de 1990.

ARTICLE 5.- Le Directeur des Lycées et Collèges et les Recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 9 AOUT 1989

André LEGRAND

- (1) Le présent arrêté et l'annexe II seront publiés au BO du 2 Nov 1989
Prix : 8F
L'arrêté et ses annexes seront diffusés par le Centre National
de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS

②

18903000A

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DES LYCEES ET
COLLEGES

A R R E T E complétant
l'arrêté du 9 août 1989
portant création de la
mention complémentaire
ZINGUERIE;

S/Direction des Enseignements
et des Diplômes

DLC4

NP/MCV

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- VU le décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 portant règlement général des Certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le Ministre de l'Education nationale ;
- VU l'arrêté du 6 juin 1988 fixant les modalités de constitution des jurys pour la délivrance de mentions complémentaires ;
- VU l'arrêté du 9 août 1989 portant création de la mention complémentaire zinguerie ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. Il est ajouté à l'article 3 de l'arrêté du 9 août 1989 susvisé un article 3 bis ainsi conçu :

"Article 3 bis - sont déclarés admis à cet examen les candidats qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 à l'ensemble des épreuves".

ARTICLE 2.- Le Directeur des Lycées et Collèges et les Recteurs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 JAN. 1990

*Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur des Lycées et Collèges*

André LEGRAND

3

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel de l'emploi établi pour ce diplôme. Il définit les COMPETENCES caractéristiques du diplôme, regroupées autour de CAPACITES générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteint sont caractérisés par des SAVOIR-FAIRE et des SAVOIRS ASSOCIES.

* Les savoir-faire sont définis par :

- ce que le candidat doit ETRE CAPABLE DE réaliser,
- les conditions de réalisation - les ressources,
- Les indicateurs et critères de réussite.

* Les savoirs associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- les connaissances nécessaires,
- le niveau exigé de ces connaissances exprime en "être capable de".

6

ANALYSE DE L'ACTIVITE

REFERENTIEL DE L'EMPLOI

7

MENTION COMPLÉMENTAIRE ZINGUERIE

Le titulaire de la mention complémentaire zinguerie est amené à exercer des activités au niveau de l'ouvrier qualifié dans le cadre de la réalisation rationnelle de tous ouvrages de zinguerie.

Il est appelé, dans les limites du champ d'activité, à exercer, en toute autonomie, les tâches suivantes :

- Préparation des séquences opératoires
- Choix des procédés de mise en oeuvre
- Réglage des machines, des appareils et accessoires
- Aménagement des postes de travail à partir des moyens mis à disposition.
- Exécution des opérations et vérification des travaux réalisés.
- Maintenir et entretenir.

Sa culture technique doit lui permettre d'accéder à la compréhension des procédés utilisés, de mettre en oeuvre des moyens performants, de comprendre les contraintes économiques ainsi que les contraintes de qualité et de productivité de l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il doit, non seulement avoir acquis les connaissances et savoir-faire généraux technologiques et professionnels, mais il doit également être en mesure :

- de s'adapter aux conditions du chantier,
- d'analyser une situation,
- de poser un problème et de le résoudre,
- de travailler en équipe,
- de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Recommandations particulières :

Il est indispensable, pour ces élèves, qu'en plus de la visite médicale traditionnelle on s'assure au cours de leur formation de leur aptitude à travailler en hauteur. Pour ce faire, les travaux réalisés en hauteur reprendront les conditions réelles d'exécution sur le chantier.

Limite du champ d'activités :

Les matériaux utilisés seront ceux couramment mis en oeuvre par la profession (zinc, cuivre, plomb, acier inoxydable).

8

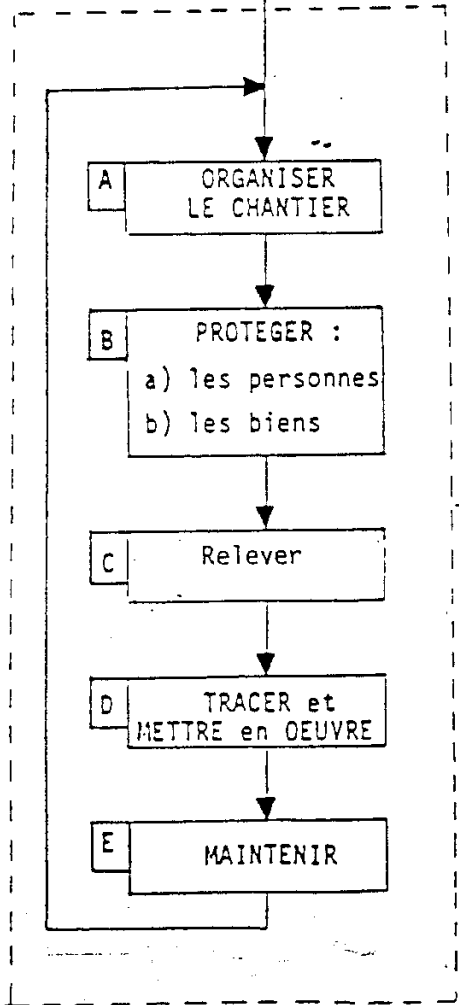
MISE EN RELATION DES REFERENTIELS
DE L'EMPLOI ET DU DIPLOME

9

REFERENTIEL DE L'EMPLOI

CHAMP D'INTERVENTION
- Travaux de zinguerie
en atelier et chantier

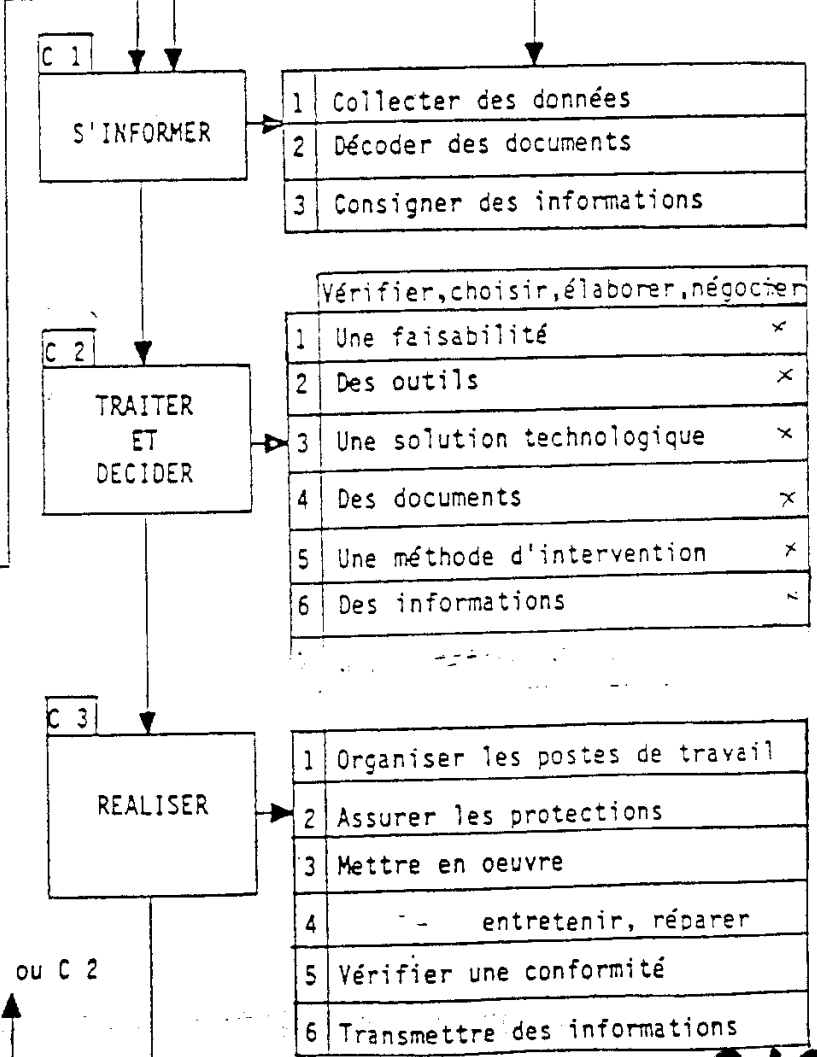
FONCTIONS ET TACHES
PRINCIPALES



REFERENTIEL DU DIPLOME

COMPETENCE GLOBALE
Accomplir les tâches définies par le
référentiel de l'emploi en respectant
des informations et des exigences
relatives à un contexte donné

CAPACITES ET COMPETENCES TERMINALES



MISE EN RELATION DES SAVOIR-FAIRE
ET DES SAVOIRS ASSOCIES

11

<p>Tableau de Mise en relation des savoir faire et savoirs associés</p>	<p>Collecter des données Décoder des données Consigner des informations</p>	<p>Vérifier une faisabilité Choisir des outils Choisir et/ou élaborer une solution technique Elaborer des documents Organiser une méthode d'intervention Vérifier des informations</p>	<p>Organiser les postes de travail Assurer les protections Mettre en oeuvre Modifier, entretenir, réparer Vérifier une conformité Transmettre des informations</p>
<p>S1. Statique des fluides Pression (+ ou -) Force engendrée Capillarité</p>	<p>*</p>	<p>** * * * * * * * * * *</p>	<p>* * * * * * * * * * * *</p>
<p>S2. Dynamique des fluides Ecoulement gravitaire Effet du vent</p>	<p>** *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S3. Mécanique Statique Résistance des matériaux</p>	<p>* *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S4. Electricité Réseaux électriques Récepteur</p>	<p>* *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S5. Chimie Corrosion Electrolyse</p>	<p>* *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S6. Thermique Chaleur Dilatation Différence de température Isolation</p>	<p>* * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S7. Dessin Langage Projections-Perspectives Conventions spécifiques</p>	<p>* * *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S8. Organisation du travail Sécurité Vie de l'entreprise</p>	<p>* *</p>	<p>* * * * * *</p>	<p>* * * * * *</p>
<p>S9. Communication Ecrute et/ou orale</p>	<p>* *</p>	<p>* *</p>	<p>* * * * * *</p>

S A V O I R F A I R E

13

C1 S'INFORMER

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C1.1 COLLECTER DES DONNÉES</p> <p>Recenser des informations</p>	<p>Les plans Le descriptif DTU Normes Réglementation générale et particulière Informations orales ou écrites Le chantier et son environnement</p>	<p>Les informations collectées sont suffisantes à l'exécution de l'ouvrage</p>
<p>C1.2 DÉCODER DES DOCUMENTS</p> <p>Lire et identifier les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - symboles - emplacements - nature 	<p>Plans d'architecte Planning Plans d'exécution Documents techniques</p>	<p>Les documents sont correctement interprétés</p>
<p>C1.3 CONSIGNER DES INFORMATIONS</p> <p>Réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un relevé - un croquis - un schéma 	<p>Les plans Le chantier</p>	<p>Les informations sont exploitables</p>

C2 TRAITER ET DECIDER

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C2 TRAITER ET DECIDER</p> <p>C2.1 VÉRIFIER UNE FAISABILITÉ</p> <p>Vérifier si l'ouvrage proposé est conforme à la réglementation, et aux règles de l'art.</p>	<p>Les plans, Le chantier et son environnement La réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTU - Avis technique 	<p>Toutes les impossibilités sont indentifiées.</p>
<p>C2.2 CHOISIR UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE</p> <p>Analyser et comparer des solutions proposées</p> <p>Choisir une solution et la justifier</p>	<p>Plans et documents techniques définissant l'ouvrage ou une partie de l'ouvrage.</p> <p>Des solutions, des contraintes spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - outillage - matériel - matériaux - prix - délais d'exécution 	<p>Les critères d'analyse sont indentifiés et classés.</p> <p>La solution retenue répond au problème posé.</p>
<p>C2.3 ELABORER DES DOCUMENTS</p> <p>Déterminer et matérialiser la géométrie de l'ouvrage.</p>	<p>Relevé, croquis plans architecte informations orales</p>	<p>Les documents sont complets et précis, exploitables pour la réalisation.</p>
<p>C2.4 CHOISIR LES OUTILS</p> <p>Déterminer l'outillage et le matériel de sécurité adapté à la réalisation de l'ouvrage.</p>	<p>L'outillage à disposition Le chantier et son environnement. La définition de l'ouvrage à réaliser.</p>	<p>La liste des outils est nécessaire et suffisante Le matériel de sécurité est adapté au chantier et répond aux règles de sécurité.</p>

15

C2 TRAITER ET DECIDER

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C2.5 ELABORER UNE METHODE D'INTERVENTION</p> <p>Définir l'ordre chronologique d'exécution de l'ouvrage et établir l'approvisionnement (matériaux et matériels)</p>	<p>La définition de l'ouvrage. Les plans, le planning Le chantier et son environnement. Règles particulières et locales) de sécurité Les matériaux et matériels La main d'oeuvre Informations orales (état d'avancement du chantier)</p>	<p>L'ordre chronologique est compatible avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> . la sécurité . les urgences . la bonne fin du chantier <p>Les besoins sont correctement définis et l'approvisionnement bien planifié.</p>
<p>C2.6 VÉRIFIER DES INFORMATIONS</p> <p>Vérifier si les informations reçues sont compatibles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> . l'ouvrage à réaliser . la réglementation . les normes en vigueur 	<p>Le chantier</p> <p>Les documents techniques</p> <p>Informations écrites ou orales</p> <p>DTU</p> <p>Règles de sécurité</p>	<p>Toutes les incompatibilités sont recensées.</p>

C3 REALISER

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C3.1 ORGANISER LES POSTES DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer les éléments du poste de travail en fonction de l'ouvrage à réaliser. - Assurer les équipements complémentaires (eau, électricité...) - Assurer les conditions de vie sur le chantier (hygiène, sécurité et propreté). - Organiser le stockage des matériaux. 	<p>L'atelier Le chantier et son environnement.</p> <p>Les règlements d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Documents du fabricant.</p>	<p>Le poste de travail est organisé rationnellement</p> <p>Il est conforme aux règles de sécurité et d'hygiène.</p>
<p>C3.2 ASSURER LES PROTECTIONS</p> <p>Vérifier l'état des matériels de protection, leur conformité</p> <p>Mettre en place les structures de protection provisoires en respectant les processus.</p> <p>Assurer la maintenance.</p> <p>Utiliser les dispositifs de protection individuelle.</p> <p>Mettre en place les dispositifs de protection des biens.</p> <p>Démonter les dispositifs de protection, et les vérifier.</p>	<p>Le chantier et son environnement (notamment ligne électrique).</p> <p>La nature des travaux à réaliser et leur durée.</p> <p>Documents techniques</p> <p>Règles de sécurité</p>	<p>Les dispositifs mis en place sont conformes à la réglementation, elles permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès - l'exécution - la protection des biens et des personnes.

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C3.3 METTRE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manipuler et stocker les matériaux. - Tracer - Façonner - Utiliser rationnellement les outils manuels et motorisés. - Préparer les supports ou les vérifier, en vérifier la compatibilité avec les autres matériaux. - Effectuer la mise en place de ses propres supports, des fixations. - Réaliser les soudures sur les différents matériaux utilisés 	<p>Le chantier et son environnement.</p> <p>Documents techniques</p> <p>Les matériaux</p> <p>L'outillage</p>	<p>La mise en oeuvre tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des caractéristiques du matériau. - des principes d'étanchéité - de la compatibilité entre matériaux. - de la construction. <p>Respecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles de l'art - les règles de prévention et de sécurité.
<p>C3.4 ENTRETENIR, RÉPARER</p> <p>Assurer le remplacement partiel de matériaux (assemblage entre neuf et ancien)</p> <p>Assurer le nettoyage avec ou sans dépose de matériaux.</p> <p>Identifier et changer les éléments défectueux.</p> <p>Appliquer les produits de protection.</p> <p>Mettre en place des dispositif de circulation et de protection individuelle ou collective pour des interventions de réparation</p>	<p>Le chantier et son environnement.</p> <p>Le contrat de maintenance.</p> <p>Les produits de protection et leurs consignes d'utilisation</p> <p>Le chantier et son environnement.</p> <p>Les informations écrites ou orales définissant la ou les réparations.</p>	<p>Le travail réalisé tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des caractéristiques des matériaux et de la construction. - des principes d'étanchéité <p>Respecter les règles</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compatibilité entre matériaux. - des règles de l'art - de prévention et de sécurité. - Ne compromet pas la fiabilité et la résistance de l'ensemble. <p>Les dispositifs mis en place garantissent la sécurité conformément aux règles.</p>

Etre capable de	Conditions Ressources	Indicateurs de compétence Critères de réussite
<p>C3.5 VÉRIFIER UNE CONFORMITÉ</p> <p>Vérifier si la définition des travaux à exécuter est conforme aux réalités du chantier.</p> <p>Vérifier si les matériaux et matériels mis à disposition sont conformes aux travaux à exécuter et aux bons de livraison.</p> <p>Vérifier si les travaux exécutés sont conformes et bien achevés.</p>	<p>Le chantier et son environnement.</p> <p>Les documents officiels</p> <p>Les bons de commande et de livraison.</p>	<p>L'association documents-contexte est correctement faite.</p> <p>Les relations entre documents - matériels - matériaux sont correctement établis.</p> <p>Les erreurs sont signalées.</p> <p>Toutes les anomalies sont identifiées et corrigées.</p>
<p>C3.6 TRANSMETTRE DES INFORMATIONS</p> <p>Informier l'entreprise par écrit, ou oralement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - du temps passé - de l'avancement - des difficultés rencontrées - des modifications éventuelles 	<p>Le chantier et son environnement.</p> <p>Le dossier de chantier</p>	<p>Le choix des informations est judicieux.</p> <p>Les documents élaborés sont facilement exploitables</p> <p>Les informations transmises oralement sont claires et précises.</p>

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES

20

MENTION COMPLÉMENTAIRE ZINGUERIE

S1 - STATIQUE DES FLUIDES

1. Pression (+ ou -)
2. Force engendrée (charge et surcharge)
3. Capillarité

S2 - DYNAMIQUE DES FLUIDES

1. Ecoulement gravitaire
2. Effet du vent (aérodynamique)

S3 - MÉCANIQUE

1. Statique
2. Résistance des matériaux

S4 - ELECTRICITÉ

1. Réseaux électriques
2. Récepteurs

S5 - CHIMIE

1. Corrosion
2. Electrolyse (polarité des matériaux)

S6 - THERMIQUE

1. Chaleur
2. Dilatation
3. Différence de température
4. Isolation

S7 - DESSIN

1. Langage
2. Projections - Perspectives
3. Conventions spécifiques

S8 - ORGANISATION DU TRAVAIL

1. Sécurité
2. Vie de l'entreprise

S9 - COMMUNICATION

1. Ecrite et/ou orale

CONNAISSANCES (Notions, concepts)	ETRE CAPABLE DE (Limites des connaissances)
<p>S1. STATIQUE DES FLUIDES (Pression, dépression)</p> <p>1. Force engendrée (charge et surcharge)</p> <p>2. Capillarité</p>	<p>1. Calculer les forces engendrées par des récepteurs ou des conduits d'eau pluviale.</p> <p>. Déterminer les points de fixation</p> <p>. Calculer des forces engendrées par la surcharge (neige et vent).</p> <p>2. Calculer la remontée d'eau sur une surface oblique à partir de la hauteur théorique de capillarité</p>
<p>S2. DYNAMIQUE DES FLUIDES</p> <p>1. Ecoulement gravitaire</p> <p>2. Effet du vent (aérodynamique)</p>	<p>1. Appliquer les relations entre surface couverte, récepteurs et conduits d'évacuation (forme, dimension).</p> <p>2. Déterminer la nature des effets du vent (pression, dépression)</p> <p>Les influences sur les dimensions des éléments de couverture.</p> <p>Déterminer le nombre d'attaches au m., les dimensions des éléments de couverture.</p>
<p>S3. MÉCANIQUE</p> <p>1. Statique</p> <p>2. Résistance des matériaux</p>	<p>1. Déterminer les forces engendrées par les charges et surcharges (neige et vent)</p> <p>2. Déterminer les sections minimum des supports en fonction des charges et surcharges.</p> <p>Déterminer le nombre et la section des supports des récepteurs et évacuation.</p>

CONNAISSANCES (Notions, concepts)	ETRE CAPABLE DE (Limites des connaissances)
<p>S4. ELECTRICITÉ</p> <p>1. Réseaux électriques</p> <p>2. Récepteurs</p>	<p>1. Identifier les caractéristiques d'un réseau d'alimentation et exécuter correctement un branchement.</p> <p>2. S'assurer de l'état du récepteur et de sa compatibilité avec le réseau.</p>
<p>S5. CHIMIE</p> <p>1. Corrosion</p> <p>2. Electrolyses</p>	<p>1. S'assurer de la compatibilité du matériau avec son support et son environnement. (fumée corrosive, plâtre).</p> <p>2. S'assurer de la compatibilité des matériaux entre eux (polarité).</p>
<p>S6. THERMIQUE</p> <p>1. Dilatation</p> <p>2. Différence de température (condensation, choc thermique)</p> <p>3. Isolation</p>	<p>1. Déterminer la nécessité d'installer un ou des dispositifs de dilatation et leur position.</p> <p>2. Déterminer les phénomènes de condensation. Choisir le dispositif capable de les éviter. (dans les DTU, règles)</p> <p>3. Connaissant les principes de l'isolation, expliciter les règles de mise en oeuvre des matériaux.</p>

CONNAISSANCES (Notions, concepts)	ETRE CAPABLE DE (Limites des connaissances)
<p>S7. DESSIN</p> <p>1. Langage Convention, normalisation symbolique</p> <p>2. Projections, perspectives</p> <p>3. Conventions spécifiques</p>	<p>1. Décoder les différentes formes de langage. Traduire un langage (passage d'un type de représentation à un autre</p> <p>2. Représenter aux instruments ou à mainlevée, un ouvrage ou une partie d'ouvrage par projection orthogonale ou par perspectives (cavalière, isométrique).</p> <ul style="list-style-type: none"> . Déterminer la ligne de plus grande pente. . Déterminer par le graphique un angle de pliage. . Déterminer par le graphique une vraie grandeur. . Résoudre un problème par l'évolution d'un croquis. <p>3. Décoder un dessin d'autres corps d'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> . gros-oeuvre . charpente . Menuiserie extérieure

CONNAISSANCES (Notions, concepts)	ETRE CAPABLE DE (Limites des connaissances)
<p>S8. ORGANISATION DU TRAVAIL</p> <p>1. Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> . Facteurs de risques . Premiers secours <p>2. Vie en entreprise</p> <p>2.1 Organisation de l'entreprise</p> <p>2.2 Planification des travaux de chantier</p> <p>2.3 L'informatique et l'entreprise</p> <p>2.4 Coût de fabrication</p>	<p>1. Enumérer et exploiter les principales consignes de prévention et de sécurité et décrire la conduite à tenir en cas d'accident</p> <p>1. Enumérer, décrire la fonction des différents services de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Enumérer les différents intervenants (internes et externes). <p>2. Remplir une feuille de journée.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Planifier sa journée de travail : <ul style="list-style-type: none"> . Priorité . Déplacements <p>3. Enumérer les possibilités offertes par l'informatique dans la vie de l'entreprise.</p> <p>4. Distinguer les principaux éléments qui participent au coût d'un ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Déboursés . Main d'oeuvre . Charges
<p>S9. COMMUNICATION</p> <p>1. Ecrite et/ou orale</p> <ul style="list-style-type: none"> . Prise de notes, . Classification, . Hiérarchisation, . Présentation des informations 	<p>1. Faire le compte rendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> . d'un entretien . d'une activité de chantier . d'une visite de chantier

ANNEXE II

REGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE : ZINGUERIE

A- Liste des domaines

Listes des domaines	Coefficients
1. Professionnel	16

ANNEXE 2

MENTION COMPLÉMENTAIRE : ZINGUERIE

B- Examen par épreuves terminales

Epreuves	Coef.	Durée	Nature
EP1 Analyse de travail et technologie	4	4 h.	Ecrite
EP2 Mise en oeuvre (1)	12	14 h.	Pratique

27

24

DÉFINITION DES ÉPREUVES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EPI. ANALYSE DE TRAVAIL ET TECHNOLOGIE

1. But de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat est capable :

a) d'analyser un dossier de construction, des plans, un catalogue, ou une documentation technique, et, entre autres,

- d'analyser et décoder des plans d'architecte,
- d'analyser et décoder des dessins d'exécution,
- d'analyser et décoder des documents techniques,
- de traduire graphiquement une solution technique,
- de consigner des informations,
- de résoudre un problème à l'aide de croquis ou de dessins.

b) de préparer un travail et d'utiliser ses connaissances technologiques en vue d'organiser et de réaliser une partie d'ouvrage ou un équipement de chantier.

2. Conditions initiales

Un dossier est fourni au candidat dès le début de l'épreuve. Ce dossier sert de support aux épreuves EPI et EP2. Un temps de lecture et de décodage est intégré à la durée de l'épreuve.

Le dossier est rendu à la fin de l'épreuve, il sera remis au candidat pour l'épreuve EP2.

3. Travail demandé

On peut demander au candidat de :

- reconnaître, désigner, orienter des parties de plan,
- exécuter un croquis à main levée,
- réaliser un dessin de détail,
- calculer des cotes,
- choisir son outillage,
- évaluer les quantités de matériaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage,
- organiser le déroulement des tâches,
- exploiter des fiches techniques,
- justifier l'emplacement et la fonction d'un, ou de plusieurs éléments,
- connaître et commenter les consignes de sécurité.

(28)

4. Evaluation

L'évaluation portera sur l'exactitude et la précision des réponses, ainsi que sur la qualité de la présentation et le respect des conventions de représentation au niveau où ils sont définis dans le référentiel.

Recommandations particulières :

Il est indispensable, pour ces élèves, qu'en plus de la visite médicale traditionnelle, on s'assure, au cours de leur formation, de leur aptitude à travailler en hauteur. Pour ce faire, les travaux réalisés reprendront les conditions réelles d'exécution sur le chantier.

EP2. MISE EN OEUVRE

1. But de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat est capable de réaliser un ouvrage, ou une partie d'ouvrage, d'intervenir, en réparation ou maintenance, sur un ouvrage ou une partie d'ouvrage, de réaliser et/ou d'intervenir sur un équipement de chantier.

2. Conditions initiales

La partie d'ouvrage ou d'équipement à réaliser peut être extraite du dossier initial. Le travail sera réalisé sur une maquette représentative des difficultés réelles d'un chantier, et notamment en hauteur, et dont les éléments de zinguerie seront en V.G. (dimensions de la maquette, à titre indicatif, 2,00/3,00/2,00 pour deux élèves).

Afin que seules les capacités "Mettre en oeuvre" et "Réaliser" soient vérifiées, l'ouvrage à réaliser est complètement défini.

3. Travail demandé et évaluation

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par la capacité C3 du référentiel.

4. Nature de l'épreuve

Le contenu de l'épreuve tiendra compte des spécificités régionales.

477

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES
DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté
du 11 janvier 1988 portant définition des
épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets
d'études professionnelles et des certificats d'aptitude
professionnelle

12 JUIL. 1989

MENTION COMPLEMENTAIRE
ZINGUERIE

- Référentiel de l'emploi

32

Produits ou services rendus	Contexte	Exigences	Capacités
<p>activités professionnelles</p> <p>organiser</p> <p>définir et aménager les aires de préparation et éventuellement de stockage,</p> <p>définir le déroulement des opérations en fonction d'un déroulement logique des impératifs du chantier,</p> <p>apprécier l'ordre d'intervention en fonction des priorités,</p> <p>assurer l'approvisionnement.</p>	<p>Bureau de chantier</p> <p>Matériaux</p> <p>Informations orales</p> <p>Informations écrites</p> <p>Informations téléphoniques</p> <p>Atelier</p> <p>Chantier neuf</p> <p>Chantier rénovation</p> <p>Chantier réparation</p> <p>Chantier d'entretien</p> <p>Echafaudage</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Conformité avec les normes DTU</p> <p>les règles de l'art</p> <p>Respect des règles de sécurité</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Exploiter les documents définissant l'ouvrage</p> <p>Decoder les dessins de bâtiment</p> <p>Associer graphisme et réalisation</p> <p>Associer technologie et phénomènes physiques</p> <p>Organiser l'espace de travail</p> <p>Evaluer son travail</p> <p>Evaluer les besoins matériels journaliers</p>

CADRE PROFESSIONNEL : ZINGUERIE

Produits ou services rendus	Contexte	Exigences	Capacités
<p>Libertés professionnelles</p> <p>Protéger les biens</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place les bâches en cas de pluie, - abriter les matériaux, <p>Protéger les personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - des chutes, - de la chute des objets, - des fils électriques. 	<p>Bureau de chantier</p> <p>Matériaux</p> <p>Informations orales</p> <p>Informations écrites</p> <p>Informations téléphoniques</p> <p>Atelier</p> <p>Chantier neuf</p> <p>Chantier rénovation</p> <p>Chantier réparation</p> <p>Chantier d'entretien</p> <p>Echafaudage</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Conformité avec les normes DTU</p> <p>les règles de l'art</p> <p>Respect des règles de sécurité</p> <p>0 Respecter les consignes de stockage et de protection du fabricant</p>	<p>Exploiter les documents définissant l'ouvrage</p> <p>Decoder les dessins de bâtiment</p> <p>Associer graphisme et réalisation</p> <p>Associer technologie et phénomènes physiques</p> <p>Organiser l'espace de travail</p> <p>Evaluer son travail</p> <p>Evaluer les besoins matériels journaliers</p>

CHAMP PROFESSIONNEL : ZINGUERIE

Produits ou services rendus	Contexte	Exigences	Capacités
<p>Activités professionnelles</p> <p>Relever</p> <ul style="list-style-type: none"> - les longueurs - les largeurs - les angles - les hauteurs - les débordements 	<p>Bureau de chantier</p> <p>Matériaux</p> <p>Informations orales</p> <p>Informations écrites</p> <p>Informations téléphoniques</p> <p>Atelier</p> <p>Chantier neuf</p> <p>Chantier rénovation</p> <p>Chantier réparation</p> <p>Chantier d'entretien</p> <p>Echafaudage</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Conformité avec les normes DTU les règles de l'art</p> <p>Respect des règles de sécurité</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Exploiter les documents définissant l'ouvrage</p> <p>Décoder les dessins de bâtiment</p> <p>Associer graphisme et réalisation</p> <p>Associer technologie et phénomènes physiques</p> <p>Organiser l'espace de travail</p> <p>Evaluer son travail</p> <p>Evaluer les besoins</p>

• • • • •

Relever l'urgence des travaux en fonction de l'état d'avancement du chantier

CHAMP PROFESSIONNEL : ZINGUERIE

Produits ou services rendus	Contexte	Exigences	Capacités
<p>Activités professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - tracer et mettre en oeuvre - assurer les tracés sur chantier - mettre en place les fixations - façonner les différents éléments - assembler - assurer les raccordements - réaliser les scelllements 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de chantier Matériaux Informations orales Informations écrites Informations téléphoniques Atelier Chantier neuf Chantier rénovation Chantier réparation Chantier d'entretien Echafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Spécifiques Conformité avec les normes DTU les contraintes les règles de l'art Respect des règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Spécifiques Exploiter les documents définissant l'ouvrage Decoder les dessins de bâtiment Associer graphisme et réalisation Associer technologie et phénomènes physiques Organiser l'espace de travail Evaluer son travail Evaluer les besoins

Produits ou services rendus	Contexte	Exigences	Capacités
<p>-----</p> <p>tivités professionnelles</p>	<p>Bureau de chantier</p> <p>Matériaux</p> <p>Informations orales</p> <p>Informations écrites</p> <p>Informations téléphoniques</p> <p>Atelier</p> <p>Chantier neuf</p> <p>Chantier rénovation</p> <p>Chantier réparation</p> <p>Chantier d'entretien</p> <p>Echafaudage</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Conformité avec les normes DTU</p> <p>les règles de l'art</p> <p>Respect des règles de sécurité</p>	<p>Spécifiques</p> <p>Exploiter les documents définissant l'ouvrage</p> <p>Décoder les dessins de bâtiment</p> <p>Associer graphisme et réalisation</p> <p>Associer technologie et phénomènes physiques</p> <p>Organiser l'espace de travail</p> <p>Evaluer son travail</p> <p>Evaluer les besoins matériels journaliers</p>
<p>maintenir</p> <p>assurer :</p> <p>la vérification des ouvrages</p> <p>le nettoyage</p> <p>la réparation</p> <p>la rénovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • • • • • • • • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • • 	<ul style="list-style-type: none"> • • • • • • • • • •

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

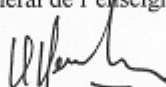
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
MC5	ZINGUERIE (232)

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements	- Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
- Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements	- Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité